

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « IMMOVAL », représentée par Monsieur D'HULSTER Bert, dont les bureaux se trouvent rue Th. Decock 11 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Allée de la Frênaie à 1300 Wavre et cadastré division 2, section H n°34W2.

Le projet consiste en la construction d'un centre médical avec un logement de fonction, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+1+ à 4 façades, avec une hauteur sous acrotère du volume principal de 6m62, mesurée à la moitié de la façade principale ;
- Le bâtiment est entièrement à toiture plate ;
- Un parement en brique de ton blanc nuancé ; un bardage bois de teinte grisée naturelle type cèdre pour deux volumes situés au premier étage ; des toitures végétalisées au moyen de bacs préfabriqués contenant des plantes de type Sedum ; des châssis aluminium de teinte RAL 7021 ; des seuils en aluminium de teinte RAL 7021 ; des garde-corps en verre ; des DEP en zinc naturel ;
- Une emprise au sol d'environ 264 m² ;
- Un parking privé au sous-sol contenant 7 emplacements de parkings et un parking extérieur de 12 places avec 2 places PMR.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 1^{er} au 15 juillet 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 16 juin 2026